



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, le 20 mars 2017

Préfecture

Direction des Collectivités locales et du
Développement Durable

Bureau des Installations Classées pour
la Protection de l'Environnement

Dossier suivi par : M BARTOLINI

Tél : 04.84.35.42.71

patrick.bartolini@Bouches-du-Rhône.gouv.fr

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
Société SCI COMPLEXE LA VALBARELLE

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 20 mars 2017, il sera procédé à une consultation du public au sujet de la demande formulée par la société SCI COMPLEXE LA VALBARELLE afin d'exploiter un entrepôt sur le site de la commune de Marseille (13011), au 189-191, boulevard de la Valbarelle.

Le dossier et les registres d'enquête seront déposés en mairie de Marseille **du 15 avril 2017 jusqu'au 15 mai 2017 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations ou les adresser par écrit à la mairie concernée, à l'adresse ci-dessous.

L'adresse du service concerné est la suivante :

- **Mairie de Marseille, à la Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat, 40 rue Fauchier, 13233 Marseille cedex 02.**

En vertu de l'article R.512-46-18 du code de l'environnement, l'autorité compétente pour prendre la décision correspondante est le préfet des Bouches-du-Rhône, par arrêté préfectoral, sous la forme d'une décision individuelle.

La décision finale pourra être éventuellement assorties de prescriptions particulières ou faire l'objet d'un refus d'enregistrement.

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,
Gilles BERTOTHY